

diplômés d'université. On estime qu'un nombre équivalent d'ouvriers canadiens gagnent leur vie en fournissant des services et des produits directement reliés à cette industrie.

Avec l'avènement du bill C-102, les concurrents qui possèdent à peine un téléphone et emploient peut-être un vendeur pourront lancer sur le marché des produits importés, dès que la découverte aura été faite, sachant bien que le gouvernement leur accordera une licence provisoire dans un délai de moins de six mois après l'émission d'un brevet. Ce qui arrivera, à mon avis, c'est que les compagnies de produits pharmaceutiques qui fabriquent actuellement des produits prendront aussi des licences. Alors, au lieu d'avoir des usines et des laboratoires de produits pharmaceutiques, on aura des entrepôts, comme cela se produit si souvent dans plusieurs industries canadiennes.

Si le programme gouvernemental obtient beaucoup de succès, il est évident que l'industrie devra fermer ses laboratoires de recherche au Canada et transférer ses usines de fabrication dans des pays où les salaires et le coût de fabrication sont comparables à ceux d'où nous viennent les produits importés.

Alors que presque toutes les nations du monde occidental possédant une technologie avancée cherchent à trouver des moyens équitables d'assurer les services pharmaceutiques exigés par des programmes d'assurance sociale appropriés, dans les cadres concurrentiels des systèmes de brevets internationaux, notre gouvernement semble déterminé à mettre en jeu l'existence même de cette industrie.

L'unique but du bill C-102 est de réduire le plus possible le prix des produits pharmaceutiques. Qu'arriverait-il si, après avoir détruit notre industrie pharmaceutique, après avoir éliminé nos laboratoires de recherches et mis à pied des milliers de travailleurs, ce bill se révélait un échec, comme l'a été l'élimination de la taxe de 12 p. 100?

Il y a d'autres points très importants. Il est bon de se rappeler que le gouvernement fédéral n'a aucune compétence sur les pharmaciens qui vendent aux consommateurs.

A mon avis, on aurait dû s'entendre avec les gouvernements provinciaux avant de présenter ce bill. Je suis convaincu qu'il y a d'autres moyens d'obtenir le résultat désiré, sans risquer de détruire notre industrie pharmaceutique, et j'espère avoir l'occasion d'en discuter au sein du comité.

Avant de terminer mes observations, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de citer le rapport du comité spécial de la Chambre sur le coût et les prix de produits pharmaceutiques communément appelé le

rapport Harley. Le paragraphe 1 du Chapitre II indique les principes de base, et je cite:

Le comité est demeuré pleinement conscient du fait que ses responsabilités dépassent effectivement celles des commissions, parce que ses conclusions doivent étre telles, que, s'il arrivait que l'une de ses recommandations soit adoptée,...

Voici un extrait très important, et je cite:

... il faudrait maintenir l'équilibre approprié entre l'industrie et le consommateur et tenir compte de l'importance de continuer et d'accroître la recherche scientifique au Canada.

• (9.50 p.m.)

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je me permettrai d'abord de rappeler les propos que tenait l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) au sujet de ce bill. A mon avis, il est l'un des seuls à avoir exposé le véritable problème. On cherche, par tous les moyens, à essayer de diminuer le prix des médicaments, au risque de faire périr des industries pharmaceutiques canadiennes.

Comme le signalait le député de Lotbinière, il faut songer à l'autre aspect du problème, c'est-à-dire mettre suffisamment d'argent dans les poches du contribuable pour lui permettre d'acheter ces produits. Si le coût de ces produits est exorbitant parce qu'on ne peut faire autrement, étant donné leur nature, il est évident que la solution de fournir aux gens la possibilité de les acheter est la meilleure, puisque, comme le soulignait également l'honorable député, il faut bien dire que dans le domaine de la santé, personne ne peut exercer de contrôle et dire qu'il sera exempté à tout jamais de la possibilité de se servir de médicaments.

Il existe donc là un droit inné aux médicaments, et c'est pour cette raison qu'on devrait souvent songer à donner davantage aux gens la possibilité de se procurer des médicaments facilement—et dans ce domaine-là, il faut que ce soit extrêmement facile—puisque'il n'y a pas de distinction à faire entre le riche et le pauvre, entre l'individu de l'Est et celui de l'Ouest, entre celui du Nord et celui du Sud. Tout le monde a un droit inaliénable à être soigné convenablement.

Lorsque le ministre nous a présenté son bill, le 17 octobre dernier, il a établi les diverses étapes relativement à la proposition de ce bill. Il disait qu'on avait déjà franchi la première étape, relativement à la réduction, c'est-à-dire qu'on avait supprimé la taxe de vente sur les médicaments.

Bien sûr que cette mesure représentait une amélioration, mais Dieu sait, si l'on se promène parmi nos gens, que le sujet de conversation, lorsqu'on parle d'assistance sociale, de bien-être social et de santé nationale, c'est toujours le même, c'est-à-dire qu'on est incapable d'acheter ces produits. Bien sûr qu'en